



**EN ALTERNANCE :
APPRENTISSAGE OU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ARBORISTE ELAGUEUR

PUBLIC CONCERNÉ :

- * Formation accessible : au public âgé de 18 à 29 ans, et ayant signé un contrat d'apprentissage
- * Au-delà de 29 ans ayant signé un contrat de professionnalisation

PRÉREQUIS :

- * Être en possession d'un diplôme de niveau BAC
- * Être déclaré médicalement apte (certificat médical)

OBJECTIFS :

- * Savoir définir une stratégie d'intervention et de diagnostic d'arbres
- * Savoir utiliser des techniques d'accès et de déplacement dans les arbres en respectant les règles de sécurité de la profession
- * Réaliser des opérations d'entretien de taille ou de consolidation des arbres

INDICATEURS 2023 :

- * Taux de satisfaction des apprenants : 91% d'élèves très satisfaits ou satisfaits, avec une note moyenne de 4 sur 5
- * 75% des apprentis ont validé leurs UC (15 apprenants sur 20)
- * Taux de rupture en cours de formation : 0%
- * 100% des anciens apprentis sont en emploi 1 mois après leur formation
- * Formation sans objectif de poursuite d'étude

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

(réception des candidatures dès janvier)

- * Satisfaire à l'entretien de motivation réalisé par des professionnels de l'élagage
- * Satisfaire aux tests physiques et d'habileté de travail en hauteur dans les arbres
- * Être déclaré médicalement apte (certificat médical)

TARIFS :

- * Formation gratuite pour les apprentis (prise en charge par les Opérateurs de compétences)
- * Possibilité d'internat 1504 €/an
- * Demi pension 704 €/an
- * Frais d'adhésion à l'association : 200 €

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

- * Accompagnement mutualisé des apprenants en situation de handicap
- * Un référent interne dans l'établissement
- * Tous les locaux accessibles aux PMR (dont 2 chambres)
- * Cette formation de par sa spécificité n'est pas forcément accessible à tous les cas de mobilité réduite

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
MFR de L'Ouest Lyonnais



MÉTHODES MOBILISÉES :

Pédagogie de l'alternance liée au vécu en milieu professionnel, avec :

- * Un accompagnement individualisé
- * Travaux pratiques réalisés chez des clients dans le cadre de chantiers pédagogiques (3 J par semaine)
- * Salle de cours réservée à la classe et équipée d'un tableau numérique interactif pour les cours théoriques (1.5 J par semaine)
- * Formation encadrée par les professionnels constituant un comité de pilotage

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- * Epreuve écrites et orales
- * Mises en situations pratiques sur chantier

MODALITÉS DE VALIDATION :

- * L'examen est validé par l'obtention de 3 Unités Capitalisables (UC)
- * Les UC non obtenues peuvent être repassées pendant 5 ans

DURÉE ET DELAIS D'ACCÈS :

Une année de formation, soit 560 h (16 semaine de 35 h) au CFA de la MFR, (accès à la formation au plus tard mi septembre) et 32 à 34 semaines en entreprise

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS :

- Ouvrier spécialisé en entreprise d'élagage et d'espaces verts
- * Possibilité de créer rapidement sa propre entreprise
- * Agent de collectivité public

CONTENU DE LA FORMATION :

COURS THÉORIQUES (168 h) :

- * La réglementation
- * La biologie et pathologie de l'arbre
- * Les techniques d'intervention
- * Le matériel d'intervention
- * Passage du permis CACES nacelle PEMP 486 catégorie B (type 1 et 3)
- * Formation AIPR niveau opérateur
- * Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- * Formation GSA (Grimpeur Sauveteur dans l'Arbre)

COURS PRATIQUES (392 h) :

- * Interventions dans des parcs Arborés pour l'initiation
- * Chantiers pédagogiques, avec usage des matériels d'escalade : baudrier, cordes ...
- * Utilisation de tronçonneuses, d'élagueuses,
- * 3 véhicules de chantier et 2 remorques d'intervention.

CONTACT : mfr.ste-consorce@mfr.asso.fr

